

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 3 juillet 2019

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS POULES SENIORS

▣ D4 - POISSY AS 3

Suite au non réengagement confirmé de POISSY AS 3, afin de combler cette vacance, les implications sont les suivantes :

- VELIZY ASC 2 qui était descendant supplémentaire est repêché et évoluera donc en D4.

- MEZIERES AJSL 2 devient montant administratif en D5.

▣ D4 - BREVAL LONGNES FC

Suite à l'engagement d'une seule équipe SENIORS pour la saison prochaine, l'équipe 1 évoluant en D4 ne respectant pas ses obligations en matière d'équipe SENIORS, celle-ci est rétrogradée en D5. Afin de combler cette vacance, les implications sont les suivantes :

- CARRIERES GRESILLONS AS 2 devient montant administratif en D4.

- TRIEL AC 2 devient montant administratif en D5.

▣ D3 - BOUGIVAL FOOT

Suite à l'engagement d'une seule équipe SENIORS pour la saison prochaine, l'équipe 1 évoluant en D3 ne respectant pas ses obligations en matière d'équipe SENIORS, celle-ci est rétrogradée en D5. Afin de combler cette vacance, les implications sont les suivantes :

- MUREAUX OFC 3 qui était descendant supplémentaire est repêché et évoluera donc en D3.

- JOUY EN JOSAS AS 2 devient montant administratif en D4.

- CHAMBOURCY ASM 2 devient montant administratif en D5.

CDM

ELANCOURT OSC 5 a été désigné comme descendant de R3 par la Ligue de Paris. Par conséquent, VILLIERS LE MAHIEU AS 5 est descendant supplémentaire en D2.

Néanmoins, la Ligue ayant désigné VALLEE 78 FC 5 comme montant supplémentaire en R3, VILLIERS LE MAHIEU AS 5 est repêché en D1.

YVELINES FOOTBALL N°1617

U18

D2 - VAUXOISE ES 1

Suite au non réengagement confirmé de VAUXOISE ES 1, afin de combler cette vacance, l'implication est la suivante :

- NEAUPHLE PONT. RC 1 devient montant administratif en D2.

U16

▣ ROSNY CSM

Suite à la montée supplémentaire de ROSNY CSM 1 en R3, les implications sont les suivantes :

- VOISINS FC 1, descendant supplémentaire est repêché en D1.

- CLAYES S/BOIS USM 1 descendant supplémentaire est repêché en D2.

- MONTESSON US 1 descendant supplémentaire est repêché en D3.

▣ Le Comité de Direction du District, devant l'afflux de nouvelles équipes sur la catégories U16, provoquant la création de 2 poules supplémentaires en dernière division a décidé la création d'une poule supplémentaire en D3, actuellement composée de 2 poules. Par conséquent, sont désignés comme montant supplémentaire pour créer cette nouvelle poule :

- MAURECOURT FC 1
- FOURQUEUX OMS 1
- BONNIERES FRENEUSE FC 1
- VERNEUIL ENT. 2
- VILLEPREUX FC 1
- RAMBOUILLET FC 2
- ROSNY CSM 2
- MAULOISE US 1
- CROISSY US 1
- EPONE USBS 1

U14

▣ D4 - ROSNY CSM 2

Suite au non réengagement confirmé de ROSNY CSM 2, afin de combler cette vacance, l'implication est la suivante :

- ACHERES CS 1 devient montant administratif en D4.

▣ D4 - FOURQUEUX OMS 1

Suite au non réengagement confirmé de FOURQUEUX OMS 1, afin de combler cette vacance, l'implication est la suivante :

- MANTES LA VILLE FC 1 devient montant administratif en D4.

▣ D4 - CHESNAY 78 FC 2

Suite au non réengagement confirmé de CHESNAY 78 FC 2, afin de combler cette vacance, l'implication est la suivante :

- MESNIL LE ROI AS 1 devient montant administratif en D4.

▣ D4 - PERRAY FOOT 1

Suite au non réengagement confirmé de PERRAY FOOT afin de combler cette vacance, l'implication est la suivante :

- CONFLANS PLM 1 devient montant administratif en D4.

COURRIERS SENIORS

MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour évoluer en poule D4A pour des raisons géographiques.

La Commission prend note.

LOUVECIENNES AS

Demande du club pour intégrer sa nouvelle équipe en D3.

La Commission ne peut accéder à votre demande. Votre nouvelle équipe débutera en D6.

U18

MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour évoluer en poule D3B pour des raisons géographiques.

La Commission prend note.

U16

MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour évoluer en poule D4B pour des raisons géographiques.

La Commission prend note.

INFORMATIONS CDPME SENIORS

D5

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes d'ABLIS FC SUD 78 1 & ST ARNOULT FC 1.

Vendredi 5 juillet 2019

ENGAGEMENTS

La Commission est dans l'attente des engagements des clubs suivants :

- CHANTIERS AJ
- CROISSY US
- GUERNOISE AS
- JOUARS PONTCHARTRAIN
- MANTES USC
- PAOTRED AN ARVOR
- TUGAS
- VERNOLITAIN STADE
- VESGRE AS

La Commission laisse à ces clubs jusqu'au mardi 9 juillet 12h00 afin de procéder à leurs engagements. Sans nouvelles, la Commission sera obligée de pourvoir aux vacances de ces non ré-engagements, et toutes les équipes engagées par ces clubs après cette date seront affectées aux dernières divisions.